

REGLEMENT INTERIEUR

- ADHESION -

L'adhésion est obligatoire et annuelle. Elle est réalisée en juin ou en septembre pour l'année scolaire qui suit. Toute personne devient adhérente dès la signature de la fiche d'inscription, soit par la personne majeure elle-même, soit par son représentant légal si la personne est mineure.

Toute demande d'adhésion après le 30 septembre de l'année en cours nécessite l'accord du professeur concerné et du bureau de l'association.

La cotisation des cours se règle pour la saison entière **en une seule fois ou en trois chèques, remis et datés du jour de l'inscription** et débités chaque trimestre (octobre, janvier, mars).

Tout trimestre entamé est dû. La cotisation d'un trimestre non-entamé est remboursable uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Un minimum de :

-cinq personnes inscrites pour les cours de modern'jazz, danse classique, Hip Hop pour les cours enfant et adolescent

-dix personnes pour les cours adulte

est nécessaire pour l'ouverture du cours ; dans le cas contraire, le bureau se réserve le droit de fermer le cours.

Le planning des cours est susceptible d'être modifié courant septembre en fonction du nombre d'inscrits.

Pour tous les cours proposés par le *Club Danse Cailloux*, **un certificat médical** datant de moins d'un mois et attestant de « l'absence de contre-indication à la pratique de la danse » doit être fourni.

- SALLE DE DANSE -

L'entrée dans la salle de danse est strictement interdite aux parents et accompagnants.

Le couloir menant à la salle de danse est accessible aux parents ou accompagnants uniquement sur le temps de l'intercours. Les plus jeunes élèves seront pris en charge par le professeur lors de l'intercours dans le couloir.

Afin de ne pas déranger le bon déroulement d'un cours, les élèves du cours suivant ainsi que les parents et accompagnant qui attendent leurs enfants sont priés de rester dans le couloir.

En fin de cours, les élèves doivent attendre leurs parents dans le couloir.

Le *Club Danse Cailloux* décline toute responsabilité en cas de vol.

Il est interdit de fumer dans la salle de danse et dans le couloir d'accès.

Les animaux sont interdits dans la salle de danse et dans le couloir d'accès.

- TENUE ET COMPORTEMENT -

Une tenue et une coiffure adaptées sont exigées.

Modern'jazz : tenue de danse (legging noir ou shorty noir), chaussons de modern'jazz noirs à lacets ou chaussettes, cheveux attachés.

Danse classique : La couleur du justaucorps sera donnée par le professeur à la rentrée.

- classique enfant : justaucorps (fines bretelles, dos droit), collant classique avec pied , chaussons classique (en cuir ou coton

- classique ado : justaucorps (fines bretelles), collant classique avec pieds, chaussons classique (en cuir ou coton).

Chignon OBLIGATOIRE à chaque cours.

Sont également acceptés les jupettes en voile classique et les jambières.

Hip Hop : tenue de sport et chaussures de sport à semelles blanches propres.

Il est interdit de mâcher du chewing-gum pendant toute la durée du cours.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée du cours, ceci afin de ne pas interférer avec le matériel de sonorisation de la salle de danse.

Il est demandé aux élèves d'avoir un comportement adapté et respectueux envers les professeurs, le matériel et leurs camarades.

- HORAIRES DES COURS -

Les adhérents doivent respecter les horaires des cours, communiqués à chaque début de saison.

Tout cours annulé par le professeur ou le bureau sera rattrapé. Il est demandé aux parents accompagnant les enfants au cours de danse **de vérifier la présence du professeur**, ceci afin d'éviter tout incident en cas d'absence de dernière minute de celui-ci.

Un appel des élèves sera fait à chaque cours. Au bout de deux absences consécutives non justifiées ou en cas d'absences répétées, le *Club Danse Cailloux* se réserve le droit d'en avvertir le représentant légal de l'élève.

L'assiduité aux cours est obligatoire. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de ne pas faire participer votre enfant à toutes les chorégraphies de son groupe lors du gala de fin d'année.

- GALA DE FIN D'ANNEE -

Le gala de fin de saison du *Club Danse Cailloux* se déroule **au mois de Juin, sur deux soirs**. Les dates de spectacle sont communiquées par le bureau lors de l'Assemblée générale annuelle.

Chaque adhérent participant au gala de fin d'année s'engage à être présent les deux soirs de spectacle, dans le souci d'une meilleure préparation et dans le respect du travail des professeurs et des membres de l'association.

Le non respect du présent règlement intérieur peut entraîner une interdiction de participer aux cours, provisoire ou définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

Fait à Cailloux le 18 juin 2018

Bureau de l'association Club Danse Cailloux